

PREFACE FICHES ANTIBIO-PRATIQUES EQUINES

avefantibio.com



OBJET DES FICHES

Les Fiches Antibio-Pratiques de l'usage raisonné des antibiotiques chez le cheval sont la réponse à l'arrêté du 22 juillet 2015, relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire.



- Dr Vet Sophie Paul Jean-Jean
- Dr Vet Philippe Ciantar
- Dr Vet Alain Sensenbrenner
- Dr Vet Laurent Mangold
- Dr Vet Claire Scicluna

Contexte de réalisation

- Par un groupe de travail de vétérinaires AVEF / SNGTV
- Intégration au plan ECOANTIBIO
- Réalité médicale
- Respect de la réglementation

Contexte de validation

- Comité des experts du médicament vétérinaire de l'ANSES-ANMV
- Relecture SIMV



STRUCTURE DES FICHES

Maladie

- Descriptif de la maladie
- Contexte de la maladie

Diagnostic

- Limites des méthodes
- Modalités et critères cliniques
- Examens complémentaires disponibles
 - ▶ conditions de réalisation
 - ▶ valeur et limites

Traitement

- Traitement de la maladie
- Traitement antibiotique
 - ▶ Intérêt du traitement
 - ▶ Choix du type de traitement
 - ▶ curatif
 - ▶ métaphylaxie
 - ▶ préventif
 - ▶ Choix et critères du choix des antibiotiques à utiliser
 - ▶ Attitude en cas d'échec du traitement
- Antibiotiques à ne pas utiliser

Maîtrise de la maladie

- Mesures de maîtrise de la maladie
- Alternatives et prévention
 - Alternatives aux antibiotiques
- Références recommandations
 - Consensus AVEF 2014

FICHES ANSES / ANMV Annexe 2

Informations devant figurer dans les fiches de recommandations d'usage des antibiotiques élaborées pour chaque espèce animale et pour chaque maladie

- Descriptif de la maladie et de son contexte
- Diagnostic (limites des méthodes à rappeler)
 - o Modalités et critères cliniques du diagnostic
 - o Examens complémentaires disponibles : conditions de réalisation, valeur et limites
- Traitement antibiotique
 - o Intérêt du traitement
 - o Choix du type de traitement : curatif, métaphylaxie, préventif
 - o Choix et critères du choix des antibiotiques à utiliser Attitude en cas d'échec du traitement
 - o Antibiotiques à ne pas utiliser
- Mesures de maîtrise de la maladie
- Alternatives aux antibiotiques

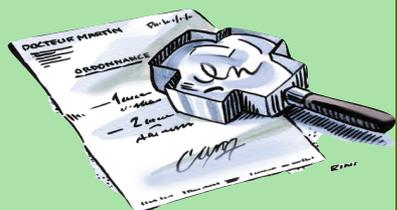


MODELE DES FICHES



Recto-verso

- Illustrées
- Synthétiques
- Interactives + liens hypertextes
- Compléments
- Videos
- Références
- Sites
- Références
 - Bibliographie
 - Réglementation
 - Recommandations consensus AVEF 2014

**Animal de rente**

- Filière bouchère
 - LMR = Limite Maximale de Résidus
 - Délai attente viande
- Exclusion filière bouchère
 - Uniquement médicamenteuse
 - Définitive
 - Médicament interdit
 - Temporaire
 - Délai attente AMM
 - Délai attente cascade ou LMR
 - 6 mois Substances Essentielles

Obligations documentaires

- Ordonnances
- Résultats labo / Antibio Critique
- Registre d'élevage >= 3 chevaux
 - Vétérinaire sanitaire
 - Registre des traitements
- Exclusion filière bouchère
 - Définitive ou 6 mois / SE
 - Feuillet médicamenteux livret
 - Site IFCE
- Visite sanitaire + Certificat Engagement Connaissance

TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX**Mise en place du traitement**

- règlementée = « garantie qualité » en santé publique
- règles de prescription et délivrance

Prescription

- Par vétérinaire suite examen clinique
- Hors examen clinique en suivi sanitaire permanent

Délivrance

- mise à disposition des médicaments pour traitement prescrit par ordonnance
- effectuée par un vétérinaire ou un pharmacien

MÉDICAMENT**AMM = Autorisation de Mise sur le Marché**

- autorisation commercialisation et utilisation d'un médicament
- délivrée par l'agence du médicament vétérinaire
- par espèce et par indication selon RCP
- Absence AMM vétérinaire = impossibilité administration aux animaux destinés à la consommation humaine (sauf SE)

Délais d'attente

- LMR
 - Limite Maximale des Résidus
 - par médicament et par espèce
 - délai nécessaire à l'élimination des résidus médicamenteux dans la viande destinée la consommation humaine
- Substances Essentielles = molécules sans LMR
 - essentielles dans l'arsenal thérapeutique équin
 - délai d'attente forfaitaire de 6 mois

SCHEMA DE MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT**1-Identification du cheval**

- Livret identification + puce

2-Vérification du statut du cheval

- Non exclusion filière bouchère
 - règles de prescription pour le choix médicament
 - délais d'attente à respecter
 - remplissage du feuillet médicamenteux /SE

3-Respect de la Cascade

= ordre de choix de la prescription hors AMM

1. médicament vétérinaire (toute espèce) avec AMM en France ou dans l'UE
2. médicament d'humaine en France
3. préparation magistrale vétérinaire
4. Médicament équin étranger autorisé pour l'indication dans un pays tiers (hors UE)

4-Rédaction de l'ordonnance

- importante et obligatoire (même si PHEC)
- suite à un diagnostic après visite vétérinaire
- prescription accompagnée ou non de délivrance
- conservée par le détenteur du cheval (responsable)
- peut être soumise à contrôle par les autorités de santé publique
- Sans ordonnance ni BSE, la détention de médicament n'est pas légale par des non-ayants droit (autres que vétérinaires et pharmaciens).

5- Prescription Hors Examen Clinique (PHEC)

- Assujettie à la signature d'un Bilan Sanitaire
- Ordonnances obligatoires

Antibiotiques

- Code couleur bleu = molécule avec AMM
- Code couleur vert = cascade
 - Délai attente forfaitaire

Antibiotiques d'Importance Critique

- Code couleur rouge = AIC
- C3G, C4G et fluoroquinolones
- Décret AIC 2016-317-16/03/2016
- Prélèvement + labo norme NFU 47-107 ou 106
- OU urgence + ré-évaluation à 4j

Antibiotiques interdits

- Métronidazole
- Chloramphénicol
 - Exclusion filière bouchère
- Rifampicine
 - Dérogation = SE pour R equi
 - règlement (UE) n°2006/1950

REFERENCES & BIBLIOGRAPHIE

avefantibio.com

RECOMMANDATIONS DE REFERENCE / CONSENSUS AVEF 2014

- [20 Recommandations Générales](#)
- [20 Recommandations Spéciales](#)
- [Etablissement par consensus formalisé selon méthode HAS](#)

avefantibio.com